

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'Administration
Mercredi 13 novembre 2019 à 9h30 - Salle RDC au Pavillon.

Relevé de décisions

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Madame Marie Villette ayant démissionné, le nombre de membres est de 24. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 12 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<u>Collège des enseignants-chercheurs:</u>			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez		X	
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin	X		
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou		X	Pouvoir G Gribé
<u>Collège des ATS</u>			
Laurence Probst	X		
Aurélié Timsit		X	
Barmak Lahiji		X	Pouvoir L Probst
Philippe Bourdier	X		
<u>Collège des étudiants</u>			
Aliénor Malignac		X	
Clémentine Cau	X		
Juliette Stoltz	X		
Miguel Madrid-Vertel	X		
<u>Personnalités de droit</u>			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	
Cécile Fridé (CROAIF)		X	
Jean- Luc Delpeuch (Président D'Hesam Université)	X		
Marie Christine Lemardeley (Métropole du Grand Paris)		X	
<u>Personnalités qualifiées</u>			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)		X	
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)		X	
Josè-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)		X	
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP)		X	
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)		X	Pouvoir J.L. Delpeuch
Nombre de voix au cours du CA	11		3
<u>Invités permanents</u>			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Christian Brossard (Secrétaire Général)	X		
Présidente CPS et CFVE		X	
Présidente CR et Vice Présidence CPS		X	
Contrôleur budgétaire	X		
Agent comptable	X		
Directeur régional des affaires culturelles d'IDF		X	
Recteur d'académie ou représentant		X	

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que **le nombre de voix est de 12** (9 présents + 3 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H45 ouverture de la séance du Conseil d'Administration.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9H45	1	Présentation du RD du 24/09/2019 et approbation du compte-rendu	Anne D'Orazio	<i>Relevé de décision et CR du 24/09/2019</i>
<p><i>09h50 arrivée de Juliette Stolz</i> <i>Le nombre total de voix est porté à 13 (10 présents et 3 pouvoirs)</i></p> <p>Il est rappelé que les relevés de décisions et les comptes rendus du Conseil d'administration sont mis sur Taïga et sur le site internet de l'école et donc accessible à tous.</p> <p>Décision : Les membres du CA adoptent en l'état le compte-rendu du CA du 24/09/2019 sous réserve de modification de forme mineure.</p>				

9h40	2	<i>Point d'actualités et d'information sur le suivi des décisions du CA</i>	Anne D'Orazio	
<p><i>10h20 arrivée de Philippe Bourdier</i> <i>Le nombre total de voix est porté à 14 (11 présents et 3 pouvoirs)</i></p> <p>Il est porté à connaissance des administrateurs que les nouveaux maîtres de conférence des ENSA recrutés en 2019 ont lancé une procédure de recours gracieux auprès du Ministère de la Culture pour que soit pris en compte l'ensemble de leurs années d'enseignement au titre du calcul de leur grade d'intégration dans le corps, ce qui n'a pas été le cas.</p> <p>Il est également fait mention du fait qu'un certain nombre de collègues de l'École, recrutés en tant que MCFA n'ont toujours pas été payés à ce jour par le ministère, alors qu'ils ont pris leur service au 1^{er} octobre 2019.</p> <p>Il est proposé aux administrateurs de rédiger, d'une part, une motion de soutien aux collègues nouvellement titulaires au regard de leur réclamation auprès de la tutelle et, d'autre part, une motion d'alerte concernant les retards inadmissibles dans le paiement des MCFA.</p> <p>Décision : Les membres du CA adoptent le principe de ces deux motions.</p>				

10h15	3	Suivi des opérations immobilières : - Relocalisation // CPER ; - Desserrement et choix des sites ; - Procédure AD'AP ;	Anne D'Orazio, Caroline Lecourtois, Thomas Elefériou	-Dossier CPER HESAM-ENSAPLV -Dossier COSUI MC-ENSAPLV-SEGAT
<p>1. Relocalisation // Contrat Plan Etat Région (CPER) : Il est procédé à un point d'information sur le CPER. Il est indiqué que l'ENSAPLV sous couvert de HESAM Université a déposé le dossier CPER 2021-2027. Le dossier a été présenté devant le vice-chancelier et le Préfet de Région le 15 octobre dernier. La balle est désormais dans le camp du MC avec la nécessité d'obtenir un entretien avec le Ministre. Trois actions sont à mener : une action en interne pour que le dossier mûrisse au sein de l'établissement ; la recherche de locaux avec un site précis ; la nécessité de trouver des ambassadeurs politiques du dossier.</p>				

Décision :

Le CA décide de donner mandat à la Présidente du CA et à son bureau, ainsi qu'à la Directrice de l'établissement pour requérir un rendez-vous avec le Ministre et pour contacter des collectivités territoriales en vue d'une recherche foncière.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil d'administration valide ce mandat

Ne prend pas part au vote :

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 14

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 14

2. Desserrement et choix des sites :

Il est procédé à un point d'information sur le desserrement des locaux. Il est indiqué que trois sites (Aubervilliers, Pantin, Paris 19ème Ardennes) ont été présentés lors du COPIL auprès du Responsable de la Politique Immobilière de l'État (RPIE). L'objectif visé par l'établissement est de regrouper au maximum les enseignements de Master en proximité des équipes de recherche. Le RPIE doit encore valider les éléments budgétaires relatifs au bail et aux travaux d'aménagement lors d'un COPIL ministériel au mois de décembre 2019.

Ce point ne donne pas lieu à une décision du CA.

3. Procédure Ad'Ap :

Il est procédé à un point d'information sur la procédure Ad'Ap. Il est indiqué que cette procédure est relative au transfert de fonds détenus par l'OPIC afin d'assurer la mise en place d'adaptation du bâtiment Flandre, conformément à l'étude INDIGO. Un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé pour des travaux d'un montant prévisionnel de 900 000 euros qui doivent être réalisés au 1^{er} trimestre 2020. Cependant, à ce stade, il est précisé qu'aucune notification budgétaire n'a été reçue par l'établissement de la tutelle.

Ce point ne donne pas lieu à une décision du CA.

10h45	4	Débat d'Orientation Budgétaire (DOB): - Admission en non-valeur -État de la situation de fin exercice 2019 et nécessité de réaffectations des ressources ; -Présentation des hypothèses Recettes / Dépenses 2020 au regard des dialogues de gestion (services, ministériels, etc.) ; -Proposition des orientations budgétaires 2020 ; -Approches pluriannuel d'investissements budgétaires ;	Caroline Lecourtois, Christian Brossard	- Bilan Recettes 2019 et Dépenses 2019 2020 - Fichier Bilan de Gestion 2019 - Tableau Bilan de Gestion 2019 - Données DOB - Note PPI - Tableau CRI 2020 - Etat des demandes de subvention aux associations
-------	---	--	--	--

Admission en non valeur :

Ce point à l'ordre du jour a été ajouté suite à la demande de l'agent comptable.

Il s'agit de créances très anciennes, pour un total de 12 887,69 euros, qui n'ont pas obtenu de recouvrement (chèques rejetés, délai de régularisation épuisé, prestataire à l'étranger, etc).

Pour la sincérité des comptes, il est demandé au CA de valider ce tableau d'admission en non valeur des

recouvrements qui n'ont jamais été obtenus. Il s'agit de sortir ainsi ces non recouvrements des comptes financiers de l'établissement pour avoir un compte financier 2019 conforme à la réalité.

Il est indiqué que les services concernés par ces non recouvrements seront informés de cette nécessaire procédure.

Décision :

Le CA émet un avis favorable à l'unanimité pour l'admission en non valeur des créances irrécouvrables indiquées dans le tableau présenté par l'agent comptable.

État de la situation de fin exercice 2019 et nécessité de réaffectations des ressources ; Présentation des hypothèses Recettes / Dépenses 2020 au regard des dialogues de gestion (services, ministériels, etc.) ; Proposition des orientations budgétaires 2020

Il a été initiée cette procédure de débat d'orientation budgétaire sur la base des dialogues de gestion par services réalisé entre les services et la direction.

Cependant, au regard des éléments fournis, les administrateurs conviennent que le travail en cours est nécessaire mais ne permet pas en l'état de finaliser un budget initial au regard, entre autre, de l'absence des notifications de recettes/subventions par la tutelle.

En conséquence, et sur proposition de la Présidence, les administrateurs décident de reporter le vote du budget initial lors d'un CA convoqué pour le 8 janvier 2020. D'ici là, ils poursuivront, lors de la séance du CA du 4 décembre, le travail de priorisation de choix des orientations budgétaires.

Approches pluriannuelles d'investissements budgétaires

Il est rappelé que le PPI doit prévoir un montant et le mode de financement et passer pour avis à la tutelle et à la direction financière régionale.

Décision :

Le CA décide que le budget initial ne pourra être prêt et voté le 4 décembre 2019. Les administrateurs décident donc de reporter le vote du budget initial lors d'un CA convoqué pour le 8 janvier 2020.

La proposition de calendrier suivante est donc adoptée :

- L'agent comptable sortira les éléments le 29 novembre 2019 et les pièces seront prêtes le 3 décembre 2019.
- Le CA se réunira le 4 décembre 2019 pour travailler à partir des éléments du budget initial (BI) dans le cadre d'une séance de travail des administrateurs.
- Finalisation du BI le 11 décembre.
- Rencontre avec le contrôleur budgétaire à partir du 12 décembre.
- CA de validation du BI le 8 janvier 2020.

Les éléments de planning des CA 2020 seront ajustés en conséquence.

*12h50 départ de Miguel Madrid-Vertel pour voir à Clémentine Cau
Le nombre total de voix est porté à 14 (10 présents et 4 pouvoirs)*

13h00	5	Dynamiques partenariales de l'ENSAPLV : culturelles, territoriales, professionnelles et institutionnelles. - Approbation des Conventions HESAM / ENSAPLV (programmes NCU et MOOC) -Projet ENSA-CROAIF ; -Projets Chaires partenariales MC : « La preuve par 7 » (PP7/HESAM/ENSAPB) + « Logement et vulnérabilité »	Anne D'Orazio, Vincentella de Comarmond, Caroline Lecourtois	- Conventions Cadre HESAM / ENSAPLV NCU : consortium + reversement
-------	---	---	--	--

		(FAP/USH/ENSAPVS) ; -EAC + Programme « Création en Cours » ; -Programme « Égalité des chances » de la Fondation Culture et Diversité ; - <i>Réflexion sur le cadre des stratégies partenariales de l'établissement (coll. Territoriales, EP, etc...)</i>		
<p>Il est rappelé que toutes les conventions signées par l'école doivent passer par une transmission pour validation au bureau du CA.</p> <p>Il est indiqué qu'une réunion aura lieu le 19/11 au MC sur les chaires partenariales et qu'il existe trois dynamiques de chaires. (« La Preuve par 7 : expérimenter les cycles de vie », « Logement, Demain », « Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts »).</p> <p>Décision : Les autres points à l'ordre du jour sont remis à un Conseil d'Administration ultérieur.</p>				

13h05	6	Fonctionnement, administration de l'établissement et relation aux instances (CPS/CFVE/CR) : - Information sur le calendrier général du CPS-R ; - Suivi des tableaux CFVE ; - Demande de mise en place de tableaux de bord et de suivi du nouveau programme pédagogique ; - <i>Etat d'avancement des Règlements intérieurs CFVE / CR / CPS</i>	Caroline Lecourtois Anne D'Orazio	- Bilan des recrutements T2 (suite concours 2019) - Agenda CPS-restreint 2019-2020 - Grille Licence 2019-2020 - Grille Master 2019-2020
<p>Il est indiqué que le CPS a fait un retroplanning pour les campagnes de recrutement et ce travail est salué. A la demande du CPS restreint une séance de CA est rajoutée en juin 2020 afin de procéder à la validation des postes de MCFA.</p> <p>Il est rappelé la nécessité d'obtenir d'ici la fin de l'année civile le RI des instances (CFVE, CR et CPS).</p> <p>Il est rappelé enfin la demande d'obtenir de la CFVE un tableau de bord de suivi du nouveau programme pédagogique.</p> <p>Décision : Les membres du CA ne prennent pas de décision sur ce point d'information.</p>				

13h15	7	Renouvellement des instances du Conseil d'administration : - Proposition de nomination des Personnalités Qualifiées au regard des démissions ; - <i>Renouvellement du Bureau du CA ;</i>	Anne D'Orazio	
<p>Sur le renouvellement du bureau du CA IL est indiqué que Suzel Balez est en CER jusqu'en février 2020, Gérald Gribé prendra donc sa place et rejoint le bureau. Concernant le collège ATS, un passage de relai se fera en janvier 2020. Concernant le collège étudiants, ils</p>				

doivent soumettre leur nouvelle représentation au plus vite.

Sur le remplacement de Madame Marie Villette

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la nécessité de remplacer Madame Marie Villette, personnalité extérieure nommée au CA et démissionnaire. Cette dernière ayant pris les fonctions de Secrétaire général du MC depuis début octobre 2019.

Les administrateurs sont invités à aider à réfléchir à son remplacement.

Par ailleurs, la Présidente du CA va se rapprocher du directeur du 104 afin de connaître ses intentions quant à sa poursuite au sein du CA.

13h40	8	Questions divers	Anne D'Orazio	

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 14h00.

Date pour le prochain Conseil d'administration pour finaliser la hiérarchisation du débat budgétaire en vue du budget initial : 4/12/2019 – Pavillon

La Présidente de séance,
Madame Anne D'Orazio

